

“Le Changement avec Laurent”

Sabrina RAMIN
SUPPLÉANTE

Communiqué :

Dans un article du Quotidien puis dans un communiqué de presse de Stéphane Fouassin, on cherche à mettre en opposition ma société "pêche avenir" et mon futur mandat de député sous prétexte qu'il y aurait incompatibilité entre la diriger et être parlementaire.

M. Fouassin se trompe, la décision de l'attribution des quotas de légine est régie par des textes réglementaires qui définissent précisément les conditions d'obtention d'autorisations de pêche, de ce fait, cette décision ne revêt pas de caractère discrétionnaire ainsi, il n'y a donc aucune aucune incompatibilité.

Tout d'abord, je souhaiterai remercier M. Fouassin pour son optimisme, puisque par ses paroles il me projette déjà comme élu le 19 juin prochain. Il est clair qu'il sait parfaitement que je suis le seul adversaire crédible et capable de battre Jean Hugues Ratenon et que j'incarne le vote utile.

Alors qu'il s'interroge sur la compatibilité de mon activité professionnelle et du rôle de député je souhaiterai souligner qu'il est certain que monsieur Fouassin ne pourra pas être maire et député. D'ailleurs, pourquoi prétendre au mandat de député quand il est déjà un maire inactif ?

Va-t-il abandonner les habitants de la commune de Salazie au profit d'un billet d'avion en classe affaire ?

Alors que nous nous rapprochons de l'échéance, les embuches se font de plus en plus nombreuses. Je parle là, par exemple de la menace d'expulsion de notre permanence qui semblerait-il est l'œuvre des bailleurs sociaux qui redoutent mon élection car elle signifierait la fin de leurs monopoles et privilèges.

Mais ces pièges grossiers ne font que renforcer ma volonté de défendre à l'Assemblée Nationale nos compatriotes Réunionnais.

Monsieur Fouassin, prétend-il être au-dessus des lois ou alors ne les connaît-il pas ?

En effet n'oublions pas qu'il a été condamné à trois mois de prison et 15 000 euros d'amende pour une affaire de permis de construire illégal.

Quant au fond du sujet, d'un point de vue juridique, je me conformerai à la loi et j'ai d'ores et déjà dit que j'abandonnerai la présidence de la société afin d'être un député à plein temps. Mon successeur au sein de l'entreprise sera choisi conformément à la loi.

Laurent Virapoullé